

Cursus Musique (instruments ou voix)

1/ La dominante instrumentale :

Les cursus sont composés de trois cycles validés par des examens de fin de cycle, plus un Cycle Menant au Diplôme National (CMDN).

a/ Le cycle 1

Le premier cycle doit comporter tous les aspects de la pratique musicale adaptés à l'âge et au degré d'apprentissage des élèves :

- Écoute
- Expression corporelle de la musique
- Chants et jeux instrumentaux individuels et collectifs
- Interprétation
- Invention
- Connaissance des langages musicaux, ceux-ci ne se limitant ni à l'Europe ni à l'univers tonal
- Apprentissage, dès les premiers cours, de méthodes de travail
- Pratique quotidienne à la maison, indispensable à toute évolution instrumentale

L'enseignant se doit d'insister sur la multiplicité des expériences musicales et la diversité des répertoires écoutés ou interprétés, le champ de connaissance ouvert à la curiosité des élèves devant être, dès l'origine, aussi vaste que possible.

L'ensemble des acquis de ce premier cycle doit constituer une formation cohérente. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

Objectifs

- Le développement des motivations, de la curiosité artistique, du goût pour l'interprétation et pour l'invention.
- L'acquisition des bases musicales grâce à un équilibre entre l'oralité (écoute, mémoire...) et le maniement du langage écrit.
- L'application du vocabulaire spécifique par une approche sensorielle et corporelle
- La diversité des répertoires abordés, monodiques, polyphoniques, vocaux ou instrumentaux.
- L'amorce des savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs avec l'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute intérieure, et sur l'écoute des autres.
- Un premier accès aux différents langages musicaux aux travers de l'écoute d'oeuvres, de l'étude de partitions appropriées et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre perception globale et approche du détail.
- Outre la pratique instrumentale qui intègre des éléments de travail vocal, d'analyse, d'improvisation, de lecture et de travail corporel, l'élève aura

obligatoirement une pratique collective (orchestre, chorale) et recevra une formation musicale générale dont les composantes sont : écoute, lecture, analyse, culture et écriture.

Contenu

Durée : De 3 à 5 ans selon la progression de l'élève.

- 30 min de cours instrumental (deux fois trente minutes pour les CHAM).
- Pratique collective : 45 min à 1h30 (Orchestre, chorale).
- 1h15 à 1h30 de formation musicale.
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves obligatoire ainsi qu'aux diverses actions menées par le conservatoire.

Evaluation finale

Un élève pourra se présenter à l'examen de fin de premier cycle sur proposition du professeur d'instrument.

L'obtention du diplôme de fin de premier cycle sera validée sur avis d'une commission spécialement réunie et tiendra compte des évaluations suivantes :

- Le contrôle continu (formation musicale, instrumentale, pratique collective et prestations publiques)
 - Un examen instrumental devant un jury extérieur
- La réussite à l'ensemble de ces éléments délivrera l'attestation de fin de 1^{er} cycle musical.

b/ Le cycle 2

Le second cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale caractérisée par les capacités d'analyser les musiques qu'il joue, les situations musicales qu'il vit, son propre jeu et de rechercher et renouveler son répertoire. Il doit offrir à l'élève les différents modes d'accès à la pratique et à la connaissance de la musique.

Objectifs

- L'acquisition de méthodes de travail personnel favorisant le sens critique, la prise d'initiatives et l'appropriation des savoirs transmis
- La réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique grâce à :
 - L'aisance de la lecture des partitions de moyenne difficulté
 - L'affinement de la perception auditive (horizontale et verticale)
 - La mise en place d'une démarche analytique
 - L'exploitation des ressources de l'activité vocale (monodique et polyphonique)
 - Possibilité d'improviser suivant différentes approches (libre ou à la manière de...)
- La découverte et l'exploitation des principales possibilités de l'instrument
- La maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté moyenne et de répertoires diversifiés alliant écoute, aisance corporelle et sens musical

- La pratique régulière des différentes formes de musiques d'ensemble.

Contenu

Durée : De 3 à 5 ans selon la progression de l'élève

- Cours instrumental : 45 min (deux fois trente minutes pour les CHAM)
- De 1h30 à 2h de formation musicale
- De 1h à 1h30 de pratique collective dirigée : Orchestre / Chorale
- Participation aux ensembles instrumentaux (musique de chambre, Jazz, ensembles de classes ou pluridisciplinaires selon les classes et les projets du conservatoire)
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves
- Pour les pianistes, un cours de 20 min de déchiffrage
- Pour les percussionnistes, 20 min de cours de batterie.

Evaluation finale

Le diplôme BEM (Brevet d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante musicale
 - UV de formation musicale (Fin de 2nd cycle)
 - UV de pratique collective dirigée (déchiffrage pour les pianistes)
- Chaque UV peut être obtenue à n'importe quel moment du cycle. En ce qui concerne la pratique collective, il est donc possible de ne suivre qu'une formation à la fois.

c/ Le cycle 3

Ce troisième cycle prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans le but d'une pratique amateur autonome. Il « permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré. »

Objectifs

- L'approfondissement des techniques instrumentales permettant une interprétation aboutie
- La maîtrise des bases de l'interprétation selon les principaux styles avec une culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux passés et contemporains
- La capacité à affirmer et assumer ses choix personnels d'interprétation.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Cours instrumental : 1 heure (deux fois trente minutes pour les CHAM)
- 2h de formation musicale (optionnelle si réussite à l'examen de fin de cycle 2).
- 1h30 de pratique collective dirigée : Orchestre / Chorale
- De 45 min à 1h de pratique collective non dirigée : Musique de chambre

- Participation aux ensembles instrumentaux (musique de chambre, Jazz, ensembles de classes ou pluridisciplinaires selon les classes et les projets du conservatoire)
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves
- Pour les percussionnistes, 30 min de cours de batterie.

Evaluation finale

Le diplôme CEM (Certificat d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante musicale ou UV projet artistique monté en transversalité avec d'autres disciplines ou activités
- UV de formation musicale (Fin de 2nd cycle)
- UV de pratique collective non dirigée
- UV de pratique collective dirigée

Chaque UV peut être obtenue à n'importe quel moment du cycle. En ce qui concerne la pratique collective, il est donc possible de ne suivre qu'une formation à la fois.

d) Le cycle menant au Diplôme National

Objectifs

Ce cycle est destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant. Il conduit au Diplôme National d'Études Musicales qui valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée.

L'accès à ce parcours peut se faire à l'issue du 2nd cycle ou en cours de 3^e cycle. Il nécessite l'obtention du BEM complet.

Il est soumis à un examen d'entrée comprenant :

- Une épreuve instrumentale
- Un déchiffrage
- Un entretien de motivation.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Cours instrumental : 1h30 de cours instrumental
- 1h30 de pratique collective dirigée : orchestre/chorale
- De 45 min à 1h de pratique collective non dirigée : musique de chambre
- Participation aux ensembles instrumentaux (musique de chambre, Jazz, ensembles de classes ou pluridisciplinaires selon les classes et les projets du conservatoire)
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves
- Pour les percussionnistes, 30 min de cours de batterie
- Formation musicale (3^{ème} cycle de FM)
- Analyse musicale et/ou écriture musicale.

Evaluation finale

Le diplôme DNEM dominante instrumentale est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante musicale
- UV de formation musicale (Fin de 3eme cycle)
- UV de culture musicale (analyse ou écriture)
- UV de pratique collective non dirigée
- UV de pratique collective dirigée pour les instruments d'orchestre

Chaque UV peut être obtenue à n'importe quel moment du cycle. En ce qui concerne la pratique collective, il est donc possible de ne suivre qu'une formation à la fois.

2/ La dominante chœur (Cursus chant choral) :

Le cursus chant choral se décline en 3 cycles d'apprentissage. Il vise à acquérir les compétences musicales et techniques nécessaires à la pratique chorale en tant que choriste et chef de chœur amateur.

a/ Le cycle 1

Objectifs

- Acquérir une technique instrumentale (chant) au service d'une pratique collective (chœur).
- Initier les bases d'une technique vocale saine : respiration, timbre, registres, posture,
- Construire une oreille polyphonique et sensibiliser à la qualité du son,
- Poser une pulsation stable à différents tempi.

Contenu

Durée : De 2 à 5 ans

- Chant adolescent cycle 1 (en groupe restreint) : 45 min
- Chœur Cursus Cycle 1 : 1h30
- Formation Musicale : 1h15 à 1h30.

Evaluation finale

- Un morceau solo au choix de l'élève
- Une pièce polyphonique à 1 ou 2 par voix
- Un passage rythmique (percussion corporelle ou étude rythmique).

Comme pour la dominante instrumentale, l'obtention du diplôme de fin de premier cycle sera validée sur avis d'une commission spécialement réunie et tiendra compte des évaluations suivantes :

- Le contrôle continu (formation musicale, instrumentale, pratique collective et prestations publiques)
- Un examen instrumental devant un jury extérieur

La réussite à l'ensemble de ces éléments délivrera l'attestation de fin de 1^{er} cycle musical.

b/ Le cycle 2

Objectifs

- Accroître la responsabilité individuelle du chanteur au service de la pratique chorale et de qualifier les outils (chant, direction, clavier).
- Qualifier la technique vocale (timbre, diction, phrasé, posture, respiration).
- Qualifier les connaissances musicales (intervalles, tonalités, mesures, tempi).
- Initier une direction de chœur (battue/départ/arrêt, stratégie de travail choral, aisance corporelle).
- Initier une pratique de clavier.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Technique vocale : 45 min
- Chœur Coursus : 1h15
- Pratique Collective : Musique de Chambre, Atelier Jazz ou Musiques Actuelles
- Formation Musicale Chanteurs : 1h à 1h30.

Evaluation finale

- Un morceau solo
- Un passage en ensemble vocal
- Un passage de direction d'ensemble vocal ou de tutti

Le diplôme BEM (Brevet d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant choral
- UV de technique vocale (contrôle continu)
- UV de formation musicale (2C3).

c/ Le cycle 3

Objectifs

- Qualifier les connaissances musicales, théoriques et stylistiques (styles, langues, formation musicale, histoire de la musique, arrangement, gravure)
- Qualifier la direction de chœur (technique de direction, gestion d'une répétition, conception d'un programme)
- Confirmer une pratique de clavier
- Entretenir la technique vocale individuelle.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Ensemble vocal 1h15 hebdomadaire
- Cours de direction de chœur 1h hebdomadaire (en groupe)
- Direction de l'ensemble vocal et/ou du tutti 1er cycle (par session)
- Formation musicale (optionnelle si réussite à l'examen de fin de deuxième cycle)
- Cours de chant hebdomadaire avec le professeur de chant.

Evaluation finale

- Passage en ensemble vocal (chant)
- Direction d'un programme de 20 à 25 min (direction)
- Rédaction d'un mémoire explicitant la démarche du programme et du travail préparatoire.

Le diplôme CEM (Certificat d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant choral
- UV de formation musicale (Fin de 2nd cycle)
- UV de technique vocale (contrôle continu)
- UV de direction de chœur.

3/ La dominante chant :

Le cursus est composé de trois cycles plus un cycle menant au Diplôme National, validés par des examens de fin de cycle.

a/ Le cycle 1

Le 1^{er} cycle d'apprentissage s'effectue par la compréhension du geste vocal et par la sensibilisation aux différents paramètres musicaux et phonétiques pour permettre l'expressivité.

Objectifs

- Amorcer les 4 axes de la technique du chant : Posture, respiration, articulation, résonance
- Abord d'un répertoire simple tout style, y compris la chanson, en français et en langue étrangère.

Comprendre par le travail du souffle, de l'articulation, de la posture et du corps de façon générale, ainsi que par l'écoute, ce que chanter nécessite pour aborder le répertoire lyrique et non lyrique.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Cours de Chant : 30 min hebdomadaires
- Pratique Collective : Atelier Répertoire : 2h / mois
- Formation Musicale : 1h15 à 1h30.

Evaluation finale

- UV de la dominante vocale : Interprétation de 2 morceaux de 2 langues différentes dont une en français. L'évaluation portera en priorité sur le sens musical même si le timbre, le legato et les nuances ne sont pas encore tout à fait installés.
- UV de formation musicale instrumentale
- UV de pratique collective (contrôle continu)

La réussite à l'ensemble de ces éléments délivrera l'Attestation d'Étude Musicale.

b/ Le cycle 2

Objectifs

- Approche de manière autonome des 4 axes de la technique du chant (Posture, respiration, articulation, résonance).
- Distinction des différents courants stylistiques et capacité à les interpréter vocalement. L'abord phonétique des langues étrangères doit être abordé dès le cycle 2.
- Approfondissement des notions techniques et stylistiques abordées en cycle 1 pour une meilleure autonomie.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Cours de Chant : 45 min hebdomadaires.
- Pratique Collective : Atelier Répertoire de 2h/mois, et/ou Atelier de MAA, et/ou Musique de Chambre et/ou Polyphonie Vocale.
- Formation Musicale chanteur : 1h à 1h30.

Evaluation finale

Le diplôme BEM (Brevet d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant

Pour une orientation vers un cycle 3 chant lyrique : Trois morceaux de style et de langue différents (dont un en français)

Pour une orientation vers un cycle 3 Chanson : Deux chansons ou comédie musicale avec accompagnement facultatif d'un groupe MAA, plus un chant de musique classique.

- UV de formation musicale chant (fin de second cycle FM chant)
- UV de pratique collective (contrôle continu).

c/ Le cycle 3

Objectifs

- Acquérir un niveau d'amateur éclairé autonome, tant d'un point de vue technique que musical
- Construire en autonomie son travail technique
- Faire des choix stylistiques
- Adapter son répertoire en fonction de son type de voix.

Contenu

Durée : De 1 à 3 ans

- Cours de Chant : 1h
- Pratique Collective : Atelier Répertoire : 2h/mois, Musique de Chambre, Atelier Jazz, Polyphonie Vocale
- Formation Musicale : 1h à 2h (optionnelle si réussite à l'examen de fin de deuxième cycle)

➤ Projet chant lyrique.

Evaluation finale

Le diplôme CEM (Certificat d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant : Programme de 20 à 30 min au choix de l'élève réalisé sous forme de projet artistique avec une thématique. Participation éventuelle d'autres intervenants (musiciens, danseurs, ingénieur son, plasticien etc.)
- UV de formation musicale chant (fin de second cycle FM chant)
- UV de pratique collective (Musique de chambre, Atelier Jazz, Polyphonie vocale)

Chaque UV peut être obtenue à n'importe quel moment du cycle. En ce qui concerne la pratique collective, il est donc possible de ne suivre qu'une formation à la fois.

d/ Le cycle menant au diplôme national

Généralités

Ce cycle est destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant. Il conduit au Diplôme National d'Études Musicales qui valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée.

L'accès à ce parcours peut se faire à l'issue du 2nd cycle ou en cours de 3^{ème} cycle. Il nécessite l'obtention du BEM complet.

Il est soumis à un examen d'entrée comprenant :

- Une épreuve vocale
- Un entretien de motivation.

Objectifs

- Homogénéisation de la voix sur toute sa tessiture par la maîtrise du souffle, du timbre, du vibrato avec une articulation souple et adaptable en fonction du style et/ou des hauteurs de notes.
- Approfondissement des langues étrangères.
- Connaissance et compréhension de répertoire varié, de style et d'époques différentes.
- Parfaite connaissance de sa voix afin qu'elle soit en adéquation avec le répertoire chanté.
- Développer le jeu scénique.

Contenu

Durée : De 1 à 3 ans

- Cours de Chant de 1h30 hebdomadaire
- Atelier Phonétique de 30 min hebdomadaire
- Pratique Collective : Atelier Répertoire de 2h/mois, Musique de Chambre, Polyphonie Vocale.

Evaluation finale

Le diplôme DNEM est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant : Programme de 20 à 30 min, faisant référence à des styles et langues différents
- UV de formation musicale (Fin de 3^{ème} cycle)
- UV culture musicale (analyse ou écriture)
- UV de pratique collective (Musique de Chambre, Polyphonie vocale).